

## Appel d'offres

### VILLE DE MONTRÉAL

Service de la gestion et de la planification immobilière  
Direction de la gestion de projets immobiliers

Des soumissions, sont demandées et devront être reçues, avant **13 h 30**, à la date ci-dessous, au Service du greffe de la Ville de Montréal à l'attention du greffier, édifice Lucien-Saulnier, 155 rue Notre-Dame est, rez-de-chaussée, Montréal (Québec) H2Y 1B5 pour :

**Catégorie :** Travaux

**Appel d'offres :** IMM-15431

**Descriptif :** PROJET RESTAURATION ET MISE AUX NORMES DE L'HÔTEL DE VILLE DE MONTRÉAL - LOT 0803 – NOUVELLES FENÊTRES EN BOIS

**Date d'ouverture :** Jeudi le 27 juin 2019

**Dépôt de garantie :** 10 % de la valeur de la soumission

**Renseignements :** Pour toute question s'adresser à :  
**immeubles.soumissions@ville.montreal.qc.ca**

**Documents :** Les documents relatifs à cet appel d'offres seront disponibles à compter du 3 juin 2019 sur le SEAO.

**Visite supervisée des lieux :**  N/A. ou  Oui, obligatoire :  
Si la visite supervisée des lieux est obligatoire, la date limite pour prendre rendez-vous est le 18 juin 2019 à 13h30, à l'adresse courriel suivante :  
**immeubles.soumissions@ville.montreal.qc.ca**  
Les visites auront lieu du 10 au 21 juin 2019 inclusivement, selon l'horaire suivant: 8h-9h30-11h-13h30h-15h (à l'exception du samedi et du dimanche).

Les personnes et les entreprises intéressées par ce contrat peuvent se procurer les documents de soumission en s'adressant au Service électronique d'appels d'offres (SÉAO) en communiquant avec un des représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600, ou en consultant le site Web [www.seao.ca](http://www.seao.ca). Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SÉAO.

Chaque soumission doit être placée dans une enveloppe cachetée et portant l'identification fournie en annexe du document d'appel d'offres.

Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement dans les locaux au Service du greffe à l'édifice Lucien-Saulnier, immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception.

La Ville de Montréal ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelques natures que ce soit envers le ou les soumissionnaires.

Fait à Montréal, le 3 juin 2019

Le greffier de la Ville,  
Yves Saindon, avocat

---

**Journaux de publication :** Le Devoir\_X\_ Autre à préciser\* : \_\_\_\_\_

**Système à deux enveloppes :** oui \_\_\_\_\_ non \_\_X\_\_

\*Toute publication additionnelle est aux frais du requérant.

141\_demande\_publication\_simple\_greffe\_20180620